

## Résidence AURORE 7

BCE 0850.140.761

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (2<sup>ème</sup>)

**20.08.2020**

### 1. Validité de l'Assemblée Générale

La séance est ouverte à 18h50, Salle Saint-Luc, Chaussée de Mons 614 à 1070 BRUXELLES, Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation de cette assemblée générale.

La vérification des présences est orale. Les propriétaires n'ont pas signé la liste de présence (COVID-19)

Propriétaires présents et représentés	Total : 50/235
Quotités présentes et représentées	Total : 255.50/1000

Le double quorum n'étant pas nécessaire, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

### 2. Constitution du bureau, désignation du président, du secrétaire et du (des) scrutateur(s)

Président : Madame Nancy VANDERCRUYCEN  
Secrétaire : Nicolas HENRY  
Scrutateur(s) : Mesdames MARIMAN et VAN DEN ABEELE

### 3. Dossier ACP AURORE 7 – ACP GG7 : Projet de protocole d'accord concernant la problématique liée aux emplacements de parking non couverts situés en toiture du GG7

- a) Exposé de l'état actuel des discussions entre parties (information)
- b) Rappel du principe de confidentialité lié à cette discussion et de la nécessité d'un accord global et intégral des parties ACP AURORE 7 et ACP GG7, sur le projet de convention au travers de la décision de leurs AG respectives, pour que cette convention puisse sortir ses effets
- c) Présentation du projet de protocole d'accord
- d) Soumission de ce projet de protocole d'accord à l'approbation de l'AG

OUI : 171,4/255,50

NON : 71,7/255,50 (HAJEB-KABBARA-LOUIS-DIGNEF-MURISIER-MARTINEZ-POTTIER-RENSON-VISLET-MAKKABE-TIELEMANS-TERRAZZINO-RODRIGUEZ-SACRISTAN JOSE-SACRISTAN ROSARIO-MARTINEZ-MARIMAN-HAGE-DAGNELIE)

ABS : 12,4/255,50

Refusé à 70.50% (majorité 80%)

- e) Mandat donné/confirmé au syndic – conseil de copropriété et avocat en vue de mettre en œuvre la décision d'AG concernant le protocole d'accord et/ou de poursuivre toutes autres éventuelles discussions (décision)

Sans objet

- f) Désignation d'un notaire pour procéder à l'établissement des actes notariés et à la formalité de la transcription

Sans objet

- g) Appels de fonds pour couvrir les frais liés à l'établissement des actes notariés et transcription

Sans objet

#### 4. Lecture du procès-verbal des décisions et signature de celui-ci

La séance est levée à 20h20.

Signatures du président de séance et du secrétaire ; (Pas de signature de propriétaires (COVID-19))

The image shows four handwritten signatures in black ink. The top-left signature is a large, stylized 'H' with a horizontal line through it. The top-right signature is 'Harima' written in a cursive style. The bottom-left signature is 'Vandaele' written in a cursive style. The bottom-right signature is 'decaru' written in a cursive style.